



OUTDOORMIX FESTIVAL

2026

RÈGLEMENT SPORTIF PUMPFOIL



TABLE DES MATIÈRES

1. GÉNÉRAL.....	3
2. ÉPREUVES ET TRAINING.....	3
2.1. Programme.....	3
3. CONDITIONS ET MATÉRIEL OBLIGATOIRE.....	3
4. ASSURANCE & RESPONSABILITÉ.....	4
5. CLASSEMENT / PODIUM.....	4
6. ANNULATION ET ENGAGEMENT.....	5
7. RÉCLAMATION.....	5
8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.....	5
9. DROITS À L'IMAGE.....	5



1. GÉNÉRAL

Les épreuves de "PUMPFOIL" sont organisées dans le cadre de l'édition 2026 de l'Outdoormix Festival qui aura lieu du vendredi 22 mai au lundi 25 mai 2026.

La compétition est co-organisée par l'association loi 1901 WeAreHautesAlpes, représentée par M. Clovis BRICE en qualité de co-président et l'association loi 1901 Club Nautique Alpin Serre Ponçon, représentée par M. Philippe D'ALESSANDRI en qualité de président.

Le check-in et les inscriptions sont clôturés 2 h avant chaque compétition.

2. ÉPREUVE

Les organisateurs, les commissaires de courses et les juges peuvent définir l'organisation d'une réunion avec les sportifs afin de transmettre les règlements et les consignes de course, ou de transmettre toute autre information.

Le nombre de participants est limité à 32 coureurs, toutes épreuves confondues.

2.1. Programme

SAMEDI 23 MAI	- Qualification : 18 h 30 → 20 h 30
DIMANCHE 24 MAI	- Finale : 18 h 30 → 20 h 30 ▷ Podium : 20 h 30

3. CONDITIONS ET MATÉRIEL OBLIGATOIRE

L'épreuve de "PUMPFOIL" est ouverte à tous les compétiteurs âgés de 12 ans et plus, disposant soit d'une licence FFV à jour (portant la mention compétition), soit d'un certificat médical (datant de moins de 3 ans à la date de la compétition) de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition. Si un sportif s'inscrit avec un certificat médical, il devra le jour-J s'acquitter d'un règlement supplémentaire de 50€ pour les adultes et 32€ pour les mineurs afin d'obtenir une licence compétition FFVoile.

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale pour la participation à la compétition.

Toute inscription à l'épreuve "PUMPFOIL" est individuelle, nominative et non cessible. Aucun remboursement total ou partiel ne sera fait par l'organisation.



Pour pouvoir prendre le départ, chaque concurrent doit s'être acquitté des frais d'inscription pour l'épreuve (sur site Internet www.outdoormixfestival.com ou à l'accueil de l'événement), avoir fourni les documents nécessaires et être équipé du matériel requis.

Avant de partir sur les épreuves, chaque concurrent doit passer à l'accueil du village événement retirer son dossard. Une caution de 20 € sera demandée à chaque participant. Attention, un participant qui n'aura pas récupéré son dossard ne pourra participer aux épreuves.

Matériel obligatoire :

- Planche de Pump en bon état de navigation;
- Port du casque conforme EN 1385;
- Equipements individuels de flottabilité (EIF - 30 kg et moins : 100N / Plus de 30 kg : 50N), veste ou gilet d'impact;
- Combinaison isothermique **jambes longues** d'une épaisseur minimum de 2 mm portée intégralement.

4. ASSURANCE & RESPONSABILITÉ

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Une assurance "individuel accident" est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne, ainsi que pour tout accident causé à des tiers.

Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront, quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuel et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. En cas d'abandon du participant pendant la course, aucun remboursement ne sera effectué.

5. CLASSEMENT / PODIUM

À l'issue de l'épreuve, un podium récompensera les trois premiers arrivés de l'épreuve. Les différents classements, établis en fonction des genres et âges des compétiteurs, seront affichés en face de l'accueil du village événement. Des récompenses seront attribuées aux trois premiers sportifs par genre, d'après le classement général :

- Scratch femme
- Scratch homme

Pour toutes catégories un podium sera mis en place à partir du moment où cinq participants sont inscrits et présents.



6. ANNULATION ET ENGAGEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. En fonction de la situation météorologique, en cas de force majeure ou pour toute autre raison (notamment liée à la sécurisation de la compétition), l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve de "PUMPFoil" et ne pourra procéder à aucun remboursement. Toute inscription à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation du dossard du compétiteur.

L'annulation d'une manche, d'une épreuve ou d'une partie d'une épreuve est à la responsabilité du directeur de course. Si l'arrêt de la compétition se produit au milieu de la qualification, cela entraîne son décalage à un moment ultérieur si c'est réalisable ou son annulation.

Dans le second cas, l'ensemble des riders sont alors qualifiés pour les phases suivantes. Si les phases finales sont annulées, le classement sera celui des phases qualificatives.

En tant que sportif participant à l'Outdoormix Festival, vous êtes l'image de votre sport et de l'événement. Il vous est donc demandé de respecter le staff, le public, les autres participants, mais également le matériel, les structures et la propreté du site. En cas de non-respect de ces règles de savoir-vivre, des sanctions pourront être appliquées par le Commissaire de course (aide au nettoyage ou aux réparations, distribution de goodies, voire des sanctions pénales si le Commissaire de course juge que la faute nécessite un renvoi vers les autorités compétentes).

Pour l'achat de "FULL PASS", les soirées concerts sont comprises dans le pass, en cas d'annulation des concerts, aucun remboursement ne sera effectué.

7. RÉCLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du pilote dans un délai de 60 min après son arrivée. Les réclamations sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 min après l'affichage des résultats.

8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Des poubelles seront à disposition et elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.



9. DROITS À L'IMAGE

Par sa participation à la compétition "PUMPFOL" lors de la 12^e édition de l'Outdoormix Festival qui se tiendra du 22 au 25 mai 2026, chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation.